



Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Perfectionnement de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations, RPLP (révision partielle de la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds, LRPL)

Les véhicules à propulsion électrique étaient jusqu'à présent exonérés de la RPLP. Ils devront être soumis à la redevance à partir de 2031, conformément au principe du pollueur-payeur. Pendant une période transitoire après l'assujettissement à la redevance, le projet prévoit des mesures d'accompagnement afin de ne pas compromettre les investissements dans les véhicules à propulsion électrique. En outre, le projet contient également des mesures visant à garantir la sécurité des investissements des détenteurs de véhicules.

Date d'ouverture: 14 février 2024

Date limite: 23 mai 2024

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:

https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2024/14/cons_1

20 février 2024

Chancellerie fédérale

